NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/501
S/20831
5 septembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 28 et 36 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 31 août 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration de clôture de la quatrième réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères du Commonwealth, qui s'est tenue à Canberra du 7 au 9 août 1989, et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 28 et 36 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) L. Yves FORTIER

* A/44/150.

Annexe

QUATRIEME REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU COMMONWEALTH SUR L'AFRIQUE AUSTRALE TENUE A CANBERRA DU 7 AU 9 AOUT 1989

Membres du Comité

Le très honorable Joe Clark (Canada), Président; l'honorable sénateur Gareth Evans (Australie); l'honorable Rashleigh E Jackson (Guyana); l'honorable P. V. Narasimha Rao (Inde); l'honorable général de division Ike Nwachukwu (Nigéria); l'honorable Benjamin Mkapa (République-Unie de Tanzanie); l'honorable Luke J. Mwananshik (Zambie) et l'honorable Dr Nathan Shamuyarira (Zimbabwe).

Le Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, l'honorable Dato' Abu Hassan bin Haji Omar, représentant le gouvernement du pays hôte de la prochaine réunion des chefs de gouvernement, qui soit se tenir à Kuala Lumpur, a assisté à la réunion en qualité d'invité du Comité. Le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, l'honorable Russell Marshall, s'est entretenu avec les membres du Comité lors de cette réunion.

DECLARATION DE CLOTURE

1. A sa quatrième réunion, le Comité a examiné l'évolution de la situation en ce qui concerne les décisions qu'il avait prises en vertu du mandat que les chefs de gouvernement du Commonwealth lui avaient confié dans le Programme d'action et la Déclaration de l'Okanagan. Le Comité, à Canberra, est notamment arrivé aux conclusions suivantes :

La situation en Afrique du Sud

2. Le Comité a noté que, malgré le discours sur la réforme, la situation en Afrique du Sud ne s'était pas améliorée depuis la dernière réunion qu'il avait tenue à Harare. L'apartheid était toujours en place et l'état d'urgence en vigueur pour la quatrième année consécutive. Nelson Mandela et les autres détenus politiques étaient toujours en prison. La plupart des détenus libérés au début de l'année à la suite d'une grève nationale de la faim avaient depuis fait l'objet de mesures d'interdiction, le régime cherchant ainsi à étouffer toute velléité d'opposition au système. Le Comité a vivement déploré l'application de plus en plus systématique et la perversion de la doctrine juridique de "dessein commun". Il s'est particulièrement inquiété de la condamnation à mort des 14 d'Upington. Fait également troublant, les actes de répression et les agressions perpétrées par des groupes parallèles contre les militants anti-apartheid s'étaient multipliés. Le meurtre du Dr David Webster, le 1er mai, avait été perpétré selon un scénario classique. Selon un rapport publié en février par le Département d'Etat des Etats-Unis, les "escadrons de la mort" sud-africains opéreraient "tout à fait en marge de la loi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays". Le Gouvernement sud africain continuait également à exercer diverses pressions sur les médias, et ce, dans le cadre d'un vaste projet visant à réprimer toute opposition pacifique à l'apartheid. L'interdiction de partis politiques demeurait en vigueur et, malgré

les déclarations des nouveaux dirigeants du Parti national au pouvoir, le Gouvernement n'avait entamé aucune négociation avec les représentants reconnus de la majorité noire.

Namibie

3. Le Comité a examiné à titre prioritaire les faits récemment intervenus en Namibie. Les ministres ont souligné l'importance qu'il y avait à appliquer la résolution 435 en toute impartialité et en l'absence de toute intimidation. La présence d'anciens membres du Koevoet avait déjà fait l'objet d'une plainte du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'hostilité affichée par Pretoria à toute opposition ainsi que le maintien de membres du Koevoet au sein de la South West Africa Police (SWAPOL) démontraient, de façon bien inquiétante, la volonté des autorités d'intimider la South West African People's Organization (SWAPO) et les autres opposants et risquaient manifestement de compromettre la tenue d'élections libres et loyales. Il était impérieux que l'Afrique du Sud respecte scrupuleusement les principes fondamentaux du processus prévu dans la résolution 435.

4. Par ailleurs, il restait à résoudre de sérieux problèmes en ce qui concerne la proclamation régissant le déroulement des élections, le fonctionnement de l'Assemblée constituante et l'ensemble du processus devant aboutir à l'indépendance. Il fallait procéder à des changements radicaux pour garantir le secret du scrutin. Pour renforcer la proclamation, il faudrait examiner de très près les propositions suivantes :

a) Il faut identifier les électeurs avant de leur donner des bulletins de vote, et renoncer à la dactyloscopie et autres procédés;

b) Les représentants des partis doivent pouvoir jouer le rôle qui est le leur dans la conduite des élections;

c) Le rôle du GANUPT doit être tout à fait compatible avec les prescriptions de la résolution 435;

d) Le dépouillement du scrutin doit avoir lieu dans chaque bureau de vote et l'établissement des résultats définitifs doit se faire rapidement;

e) L'Assemblée constituante doit être reconnue comme seul organe authentiquement représentatif et, partant, doit pouvoir exercer sans restriction aucune les droits qui sont les siens, à savoir l'élaboration et l'adoption de la Constitution et (si tel est son désir) le droit de se proclamer premier parlement en vertu de la nouvelle Constitution, à partir de la date qu'elle fixerait comme étant celle de l'indépendance de la Namibie;

f) L'Administrateur général devrait, dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'indépendance, respecter les voeux de l'Assemblée.

5. Les gouvernements du Commonwealth avaient été avertis de la gravité de ces questions. Chacun d'entre eux n'épargnerait aucun effort pour veiller à ce que la

réglementation arrêtée réponde aux attentes de la communauté internationale et aux exigences du processus prévu dans la résolution 435; il ne leur restait toutefois que très peu de temps. En effet, les chefs de gouvernement se rencontreraient à Kuala Lumpur trois semaines avant les élections. Il était absolument indispensable que la communauté internationale, dans son ensemble, accorde maintenant tout son soutien à l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à établir un cadre juridique fondamental qui garantisse le déroulement du processus électoral et le fonctionnement de l'Assemblée constituante de façon à ne pas décevoir les attentes que l'indépendance de la Namibie suscite dans la communauté internationale. Le Comité ne saurait trop insister sur la nécessité de se montrer extrêmement vigilant à l'égard de ces arrangements fondamentaux. La réalisation des espoirs du Commonwealth d'accueillir en son sein une Namibie libre pourrait fort bien dépendre de la manière dont ces questions seraient résolues.

6. La résolution 435 a confié à l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de la supervision et du contrôle des élections et de la campagne électorale. Cela dit, comme on avait déjà pu le constater à l'occasion de nombreuses missions, on pouvait encore demander à des tiers de suivre l'évolution du processus et d'appuyer les efforts internationaux pour renforcer les opérations de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, les ministres étaient d'avis que le Secrétaire général du Commonwealth devrait étudier d'urgence la possibilité de constituer un groupe d'observateurs représentant le Commonwealth qui se rendrait en Namibie avant la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth afin de leur faire rapport, à Kuala Lumpur, sur la situation et les éventuelles dispositions à prendre.

7. Les ministres ont constaté avec satisfaction que les forces de police appartenant au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) atteindraient prochainement le chiffre autorisé de 1 000 personnes et que plusieurs pays du Commonwealth avaient fourni du personnel. Ils se sont en même temps inquiétés du problème que posait la SWAPOL et, en particulier, le maintien dans ses rangs d'éléments du Koevoet, et ont décidé d'en avertir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Pour aider l'Organisation des Nations Unies à résoudre ce problème, le Comité a décidé de demander au Secrétaire général du Commonwealth d'encourager les pays membres à se préparer à fournir des forces de police supplémentaires au cas où le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en ferait la demande. En signe de soutien, le Commonwealth ferait cette offre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à l'Organisation de disposer de toutes les ressources nécessaires à la solution de ce sérieux problème posé par la SWAPOL.

8. A cet égard, le Comité a réitéré l'appel qu'il avait déjà lancé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux membres du Conseil de sécurité, pour qu'ils assurent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que les ressources nécessaires lui seront fournies pour lui permettre de déployer jusqu'à 7 500 hommes, soit l'effectif maximum de l'élément militaire qu'il avait jugé nécessaire à l'accomplissement de toutes les tâches prévues dans le plan du GANUPT.

9. Le Comité a conclu que la Namibie aurait à relever un défi redoutable au cours de la période post-électorale, avant et après l'indépendance. La situation demeurait très confuse et même si, comme on pouvait l'espérer, les élections se révélaient libres et loyales, l'expression de la volonté populaire pourrait par la suite se heurter aux pressions économiques et politiques exercées par l'Afrique du Sud. Compte tenu de ces dangers, le peuple namibien aurait besoin d'être aidé et à se préparer administrativement pour l'indépendance et à réaliser rapidement son développement économique. Au titre de l'aide au développement en faveur de ce pays, le Commonwealth avait déjà notamment assuré l'organisation de vastes programmes de formation. Les ministres ont demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'augmenter sensiblement le volume de l'aide fournie dans les domaines technique et constitutionnel ainsi qu'en matière de développement. En prévision de ces besoins et dans l'attente d'une aide accrue, le Comité était d'avis qu'il faudrait envisager de détacher, en temps voulu, des spécialistes du Commonwealth qui dispenseraient aide et conseils et collaboreraient à la planification des activités futures avec le nouveau gouvernement.

Déstabilisation

10. Le Comité a noté que, malgré une amélioration bienvenue de la sécurité en Afrique du Sud-Ouest, la campagne de déstabilisation que l'Afrique du Sud menait dans d'autres parties de la région continuait à imposer un lourd tribut, à la fois en vies humaines et en dégâts matériels. Une étude indépendante effectuée à la demande du Comité sur la question de la déstabilisation a fait apparaître le bilan suivant pour la région depuis 1980 : 1,5 million de tués, 4 millions au moins de sans-abri, plusieurs milliers d'invalides et des dégâts matériels évalués à quelque 45 milliards de dollars des Etats-Unis.

11. Le Comité était particulièrement préoccupé par le fait que le Mozambique continuait à subir les ravages causés par la résistance nationale du Mozambique, soutenue par l'Afrique du Sud. Il a salué l'initiative du Gouvernement mozambicain en faveur de la paix et de la réconciliation nationale et, dans ce contexte, a engagé le régime de Pretoria à démontrer, par ses actes, qu'il avait réellement renoncé à soutenir l'action rebelle de la résistance mozambicaine.

12. Le Comité a dénoncé la campagne de déstabilisation que l'Afrique du Sud orchestre contre ses voisins et estimé que cette campagne était l'un des principaux facteurs expliquant les problèmes économiques de la région. A cet égard, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, qui s'attachait à promouvoir l'autosuffisance de la région et son indépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud, devait être mieux soutenue et encouragée dans son action.

13. Le Comité s'est également déclaré satisfait des résultats du Sommet de Gbadolite, tenu le 20 juin, et a exprimé son soutien à l'initiative africaine visant à instaurer la paix et une réconciliation nationale authentique en Angola. Il a aussi approuvé une initiative analogue intéressant le Mozambique.

Sanctions

14. L'évolution récente de la situation en Afrique du Sud a renforcé le Comité dans sa conviction que les sanctions avaient un impact économique et politique grandissant. Il pouvait constater que la communauté blanche était de plus en plus consciente qu'en l'absence d'une réforme politique profonde, une amélioration des rapports entre l'Afrique du Sud et le reste du monde était peu probable et que la situation économique et le niveau de vie continueraient de se détériorer sous la pression des sanctions commerciales et financières. Si Pretoria se décidait effectivement à démanteler l'apartheid, ce revirement serait en partie imputable aux sanctions. Le Comité était unanimement convaincu qu'il fallait maintenir les sanctions jusqu'à ce que les progrès réalisés dans cette direction deviennent irréversibles.

15. A ce propos, le Comité a noté que Pretoria n'avait prêté aucune attention aux mesures que les dirigeants du Commonwealth avaient instamment recommandées à Nassau en octobre 1985, à savoir : annoncer le démantèlement du système d'apartheid et l'adoption de dispositions spécifiques et efficaces à cette fin; mettre fin à l'état d'urgence en vigueur; libérer immédiatement, et sans condition, Nelson Mandela et toutes les autres personnes qui sont incarcérées en raison de leur opposition à l'apartheid; rétablir la liberté politique et en particulier lever l'interdiction qui frappe actuellement l'African National Congress (ANC) et d'autres partis politiques; et engager, dans une atmosphère générale de non-violence, un processus de dialogue par-delà les clivages ethniques, politiques et religieux, en vue de constituer un gouvernement non racial et représentatif.

16. A l'issue de nouvelles consultations avec plusieurs dirigeants noirs sud-africains, le Comité a réaffirmé sa conviction que la majorité des Sud-Africains noirs continuaient à appuyer le principe des sanctions pour faire pression sur Pretoria et promouvoir un changement pacifique. A son avis, les sanctions constituaient toujours le moyen d'action le plus efficace pour obtenir l'élimination de l'apartheid sans avoir recours à la violence.

Rapport sur les sanctions établi par un groupe d'experts

17. Lorsqu'on lui a présenté le rapport final sur l'évaluation de l'application et des incidences des sanctions dirigées contre l'Afrique du Sud, établi par un groupe d'experts indépendant, le Comité a rappelé qu'à Okanagan, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth - excepté la Grande-Bretagne - étaient convenus que, jusqu'au moment où l'ensemble de la communauté internationale reconnaîtrait que la stratégie la plus rapide pour amener Pretoria à la table de négociation était d'adopter des sanctions globales et obligatoires, il fallait élargir et durcir l'application des sanctions existantes pour poursuivre la lutte contre l'apartheid.

18. Les ministres ont souscrit aux conclusions générales du rapport, à savoir que les sanctions existantes - adoptées par le Commonwealth, les Etats-Unis, les Etats nordiques et d'autres pays - ont montré, par leurs effets sur l'économie et les politiques de l'Afrique du Sud, qu'elles étaient un instrument politique adéquat aux fins du démantèlement de l'apartheid et qu'il était urgent, dans le contexte actuel, d'envoyer un message encore plus vigoureux au nouveau gouvernement sud-africain.

19. L'étude contient 30 recommandations concernant des mesures diverses. Le Comité a estimé que ces recommandations méritaient d'être examinées soigneusement par tous les pays, la plupart d'entre eux appliquant actuellement des sanctions sous une forme ou une autre contre l'Afrique du Sud. En conséquence, il allait transmettre l'étude non seulement aux gouvernements des pays du Commonwealth mais à la communauté internationale dans son ensemble. Etant donné l'importance du calendrier pour les nouvelles mesures qu'on envisage d'adopter et d'appliquer, les ministres ont supposé que tous les gouvernements souhaiteraient examiner soigneusement ces recommandations, dans le contexte d'une stratégie globale. Pour les pays du Commonwealth elles revêtent une importance particulière, en prévision de la réunion des chefs de gouvernement qui se tiendra à Kuala Lumpur dans le courant de l'année.

20. Le Comité a également noté les conclusions de l'étude où l'on faisait valoir que les politiques suivies par certains pays avaient continué à saper l'efficacité des sanctions existantes adoptées par le Commonwealth et d'autres pays. Ils ont constaté que, notamment grâce à la publicité faite par le Comité, certains des pays qui avaient développé leurs relations avec l'Afrique du Sud ces dernières années reconnaissaient à présent la nécessité de les interrompre, en particulier dans certains secteurs où le Commonwealth applique déjà des sanctions. Cependant, le fait que les pays qui ont le plus de poids hésitent à faire pression sur l'Afrique du Sud en se ralliant à une position commune sur les sanctions était pour eux un motif de préoccupation. Il ne fallait pas encourager l'Afrique du Sud à considérer qu'elle pouvait atermoyer indéfiniment avant de répondre pleinement aux aspirations légitimes de la majorité de ses citoyens. Il fallait absolument que ces pays réexaminent leur attitude face à la situation urgente en Afrique du Sud : le Comité les a invités à démontrer par des actes concrets leur volonté d'accélérer la liquidation de l'apartheid.

Relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international

21. Le Comité a salué la publication du rapport "Apartheid and International Finance", établi par Keith Ovenden et Tony Cole à la demande du Gouvernement australien, en notant qu'il constituait une édition mise à jour et étoffée du rapport du groupe intergouvernemental chargé d'examiner les relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international, rapport qui avait été demandé par le Comité et qu'il avait examiné à Toronto. Il a fait sienne la conclusion des auteurs suivant laquelle les sanctions financières appliquées par le secteur privé, les gouvernements et les organisations non gouvernementales avaient été et continuaient d'être l'un des moyens de pression les plus efficaces vis-à-vis de Pretoria.

22. Le Comité a réitéré les décisions qu'il avait prises à Toronto au sujet de l'élargissement et du durcissement des sanctions financières. Il a examiné soigneusement les mesures complémentaires à prendre pour accroître l'efficacité des sanctions financières dirigées contre l'Afrique du Sud. Il a également examiné comment on pouvait formuler plus précisément l'interdiction frappant les nouveaux prêts bancaires à l'Afrique du Sud à l'intérieur du Commonwealth. Au terme de ces délibérations, le Comité a invité les gouvernements du Commonwealth et les autres gouvernements à adopter les nouvelles mesures indiquées dans l'annexe à la présente déclaration, qui a été publiée sous la forme d'un communiqué de presse, le 8 août.

L'embargo sur les armes

23. Les politiques de déstabilisation et de répression appliquées par l'Afrique du Sud montrent bien qu'il est important de maintenir et de renforcer l'embargo sur les armes. Les ministres ont reçu un rapport du Canada sur les efforts récents qui ont été déployés à l'ONU pour donner effet aux recommandations sur le durcissement de l'embargo. Ils ont également reçu un rapport mis à jour concernant l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, émanant de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Le Comité a considéré que les séances récentes tenues par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977), qui était chargé de surveiller l'application de l'embargo, étaient encourageantes. Les ministres ont salué les efforts qu'on déploie actuellement pour établir un nouveau rapport sur les travaux du Comité, organiser des auditions d'experts et mener des enquêtes approfondies sur les violations récentes de l'embargo. Ils ont accepté de participer à des consultations à l'ONU en vue d'accélérer les progrès dans ces domaines.

Démarches entreprises

24. Les ministres ont rappelé qu'il entendaient favoriser une concertation plus étroite pour l'application d'un programme de sanctions à l'échelle mondiale et ils ont réévalué les efforts qu'ils poursuivent actuellement, par le biais de démarches auprès d'un large éventail de gouvernements, pour favoriser l'adoption universelle des mesures préconisées par le Commonwealth, y compris celles recommandées par le Comité. Ils ont projeté de poursuivre leurs efforts dans les mois à venir, en tenant compte des possibilités d'action commune qui seraient offertes aux membres du Comité à l'occasion de conférences ultérieures et de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies.

Sécurité des Etats de première ligne

25. Le Comité a évalué la menace constante qui plane sur la sécurité des Etats de première ligne et souligné la nécessité d'une assistance permanente pour assurer concrètement cette sécurité, notamment en ce qui concerne le Mozambique. Tout en reconnaissant les contributions généreuses qu'un certain nombre de pays du Commonwealth et d'autres pays avaient apportées dans ce domaine, il a souligné qu'il restait beaucoup à faire pour répondre aux impératifs de sécurité, tels qu'ils avaient été identifiés dans le rapport spécial du Général Olusegun Obasanjo (Nigéria). Le Comité a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mobiliser une assistance accrue en ce qui concerne la sécurité des pays de la région, notamment le Mozambique.

Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique

26. Le Comité a étudié et accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les opérations menées par le Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique au cours de ses 18 premiers mois d'existence et noté que le programme était bien exécuté et que la demande d'assistance au titre de celui-ci se poursuivait. Il a lancé un appel aux gouvernements du Commonwealth pour qu'ils envisagent, dans le cadre des préparatifs de la Réunion des chefs de gouvernement à

Kuala Lumpur, de verser des contributions financières généreuses afin de maintenir le Fonds sur sa lancée et de concrétiser la promesse de Vancouver.

Promotion des échanges commerciaux et des investissements dans les Etats de première ligne et les Etats voisins

27. Le Comité a examiné un projet de stratégie présenté par le Canada visant la promotion des échanges commerciaux et des investissements dans les Etats de première ligne et les Etats voisins, compte tenu de l'importance que revêt le renforcement de l'indépendance économique et leur désengagement vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Les efforts extrêmement utiles déjà faits à cet égard dans diverses instances, dont la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et la Zone d'échanges préférentiels (ZEP), ont été reconnus. Le Comité a prié le Secrétariat d'élaborer un plan d'action prenant en compte les vues des Etats de première ligne et des Etats voisins, de la Conférence de coordination, de la ZEP et de tous les pays du Commonwealth concernés.

Dialogue

28. Conformément au mandat qui lui a été confié à Vancouver, le Comité a continué de mettre l'accent sur le dialogue entre le Gouvernement sud-africain et les véritables représentants de la majorité non blanche, seul moyen pacifique de régler le conflit. Il s'est félicité de la multiplication récente des contacts entre Sud-Africains au-delà des barrières raciales et politiques. Ainsi, en juillet à Lusaka, plus de 100 Sud-Africains blancs appartenant au Forum des cinq libertés ont rencontré les représentants de l'African National Congress. Le Comité a aussi noté particulièrement l'entretien qui a eu lieu à Cape Town le 5 juillet entre le Président de l'Etat, M. Botha, et Nelson Mandela. Il a rappelé que le Groupe de personnalités éminentes avait souligné dans son rapport la position centrale que Nelson Mandela occupait dans toute négociation authentique à même de résoudre le conflit. Si cette entrevue indiquait qu'enfin le Gouvernement sud-africain commençait lui aussi à partager cette opinion quant à la position de Nelson Mandela sur l'échiquier politique sud-africain, la prochaine étape devrait logiquement être sa libération immédiate et sans condition. A cet égard, le Comité a souligné que la formule de négociations élaborée par le Groupe de personnalités éminentes constituait toujours une base valable pour l'avenir.

Opposition à la propagande et à la censure sud-africaines

29. Le Comité a noté que, depuis sa dernière réunion, le régime d'apartheid avait renforcé sa campagne contre les médias en frappant d'interdiction des journaux et des journalistes et en infligeant des amendes écrasantes. Compte tenu de cette situation, il a réaffirmé la validité des efforts faits par le Commonwealth pour révéler la vérité sur l'apartheid et combattre la censure des médias. A cet égard, les membres du Comité ont accueilli très favorablement et approuvé le rapport établi à l'intention des chefs de gouvernement par le Groupe de travail constitué par le Secrétaire général en vue d'élaborer une stratégie du Commonwealth en la matière. Le Comité a rendu hommage à tous les gouvernements du Commonwealth qui avaient contribué de diverses façons aux activités du Groupe de travail ainsi qu'aux autres activités visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud.

Assistance aux victimes de l'apartheid et à ses opposants

30. Le Comité a continué de souligner l'importance de l'assistance pratique et financière fournie aux victimes de l'apartheid et à ses opposants, en particulier sur les plans éducatif, juridique, humanitaire et syndical. Il a pris acte des efforts déjà faits par le Commonwealth et d'autres pays et appelé tous les pays opposés à l'apartheid à trouver d'autres modes d'action.

31. Le Comité a approuvé sans réserve l'action du réseau nouvellement créé des organisations non gouvernementales du Commonwealth - Skills for South Africa (Des compétences pour l'Afrique du Sud) -, qui vise à fournir une formation et une expérience professionnelles de haut niveau aux Noirs d'Afrique du Sud et à contribuer ainsi à la fois au processus de changement en Afrique du Sud et au développement des compétences nécessaires à la société post-apartheid.

32. Le Comité s'est félicité de l'appui accordé au réseau par de nombreux gouvernements et institutions et a prié instamment les gouvernements de dispenser au réseau un soutien et des ressources adéquates en vue de l'aider à exécuter et à coordonner ses activités.

Contacts sportifs avec l'Afrique du Sud

33. Le Comité a pris note des faits récemment intervenus en ce qui concerne les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Les ministres ont réaffirmé l'importance de l'opposition des gouvernements du Commonwealth à ce type de contacts et l'engagement pris à cet égard par le Commonwealth en vertu du Gleneagles Agreement et ont condamné sans réserve les efforts faits par l'Afrique du Sud pour inciter des joueurs de cricket et de rugby de Grande-Bretagne et d'autres pays du Commonwealth à se produire en Afrique du Sud.

34. Le Comité, déplorant vivement l'intention exprimée par des joueurs de se rendre en Afrique du Sud en violation du Gleneagles Agreement, a déclaré que ces comportements étaient indignes de la noble tradition sportive du Commonwealth à laquelle ils portaient gravement atteinte et a incité les joueurs qui ne l'avaient pas encore fait à refuser ces invitations. On ne pouvait pas justifier les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud en prétendant qu'ils contribuaient au développement du sport non racial dans ce pays : la structure même de la société sud-africaine et les actes du gouvernement de la minorité blanche limitaient la participation des non-Blancs à un rang secondaire, dans le secteur des sports comme dans tous les autres secteurs de la vie en Afrique du Sud. Rien ne pouvait justifier d'encourager le régime d'apartheid ni de saper la position des sportifs qui continuaient de respecter le Gleneagles Agreement.

35. S'agissant des joueurs de cricket qui avaient accepté de se rendre en Afrique du Sud, le Comité a demandé que les sanctions déjà décidées au cours de l'année par la Conférence internationale du cricket soient rigoureusement appliquées. Les ministres ont aussi prié les autres organes sportifs d'élaborer et d'appliquer des règles similaires et des sanctions concernant les sports dont ils étaient responsables.

/...

36. Les ministres ont prié tous les gouvernements du Commonwealth d'exprimer leur vive opposition à ces contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et de n'épargner aucun moyen politique ou autre pour les contrarier. Conscients des efforts qui avaient déjà été faits à cet égard, ils se sont félicités en particulier de la position ferme adoptée par les Gouvernements australien et néo-zélandais. Ils ont exprimé le souhait de voir ces efforts se poursuivre et se renforcer.

Jeux du Commonwealth à Auckland

37. Les ministres ont été unanimes à souhaiter la parfaite réussite des jeux du Commonwealth qui doivent se tenir l'an prochain à Auckland. Les jeux étaient un élément important renforçant l'association du Commonwealth et la fraternité entre ses peuples, en particulier en ce qui concerne la jeunesse. Ils sont convenus de mener au cours des prochains mois des consultations portant sur les jeux et de rechercher à cet égard la participation de tous les autres pays du Commonwealth.

38. Les ministres se sont félicités d'avoir pu, lors de leur réunion à Canberra, débattre de la question des jeux d'Auckland et d'autres questions connexes avec le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, l'honorable Russell Marshall. Ils ont saisi cette occasion pour lui faire savoir combien ils appréciaient le vif soutien apporté par le Gouvernement néo-zélandais au Gleneagles Agreement et d'une manière générale aux efforts faits par le Commonwealth pour aboutir au démantèlement de l'apartheid.

Organisation future des jeux du Commonwealth

39. Les ministres ont étudié avec intérêt une proposition du Canada visant à donner un caractère plus formel aux jeux du Commonwealth et à prendre des dispositions en vue de faciliter leur déroulement dans les pays en développement du Commonwealth. Ils ont appuyé l'idée tendant à organiser une réunion des représentants du Commonwealth en vue de poursuivre l'examen de ces propositions.

Consultations

40. Le Comité a hautement apprécié la possibilité de mener des consultations directes avec les dirigeants des mouvements de libération et des organisations anti-apartheid se trouvant en Afrique du Sud. Des exposés ont été faits au Comité par le père Smangaliso Mkhatshwa, Directeur de l'Institut de théologie contextuelle, le docteur Max Coleman, membre de la Commission des droits de l'homme, M. Moses Mayekiso, Secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs de la métallurgie, M. Ahmad Gora Ebrahim, Secrétaire du Pan Africanist Congress of Azania chargé des affaires étrangères, et M. Aziz Pahad, représentant en chef de l'ANC en Grande-Bretagne. Leurs points de vue sur la situation en Afrique du Sud ont grandement aidé le Comité à mener ses délibérations. Les ministres se sont déclarés profondément déçus de l'interdiction d'assister à leur réunion faite par le Gouvernement sud-africain à M. Ashar Cachalia, trésorier du Front démocratique uni.

APPENDICE

COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU COMMONWEALTH SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

L'APARTHEID ET LA FINANCE INTERNATIONALE

Lors de sa réunion du mardi 8 août 1989, le Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe est convenu de ce qui suit :

Les sanctions financières appliquées par les gouvernements des pays membres du Commonwealth et d'autres pays par leurs institutions financières respectives se sont révélées à ce jour les moyens de pression les plus efficaces contre l'Afrique du Sud. L'exclusion de l'Afrique du Sud des marchés financiers internationaux a créé une pression non négligeable sur sa balance des paiements et par voie de conséquence sur sa capacité de croissance économique.

Afin d'assurer le maintien de pressions de cet ordre, le Comité a réaffirmé ses décisions de Toronto visant à élargir et renforcer les sanctions financières et a invité les gouvernements du Commonwealth et des autres pays, ainsi que les institutions financières dans le cadre de leurs juridictions respectives, à prendre de nouvelles mesures dans chacun des secteurs suivants :

a) Durcissement des conditions de remboursement de la dette

Les ministres ont réaffirmé l'importance capitale qu'aura le mois de juin 1990 dans le rééchelonnement de la dette sud-africaine : à cette date, les pays et institutions auront une nouvelle occasion de faire pression pour ce qui est des obligations de l'Afrique du Sud au titre du service de la dette. Ils ont noté certains signes d'assouplissement dans le deuxième réaménagement (1987-1990), puisque le montant que l'Afrique du Sud devait rembourser chaque année au titre du capital était inférieur à celui prévu lors du premier réaménagement (1986-1987). Ils ont prié les banques, dans le contexte des négociations de 1990, d'exercer les pressions les plus fortes possibles, tout en évitant de pousser l'Afrique du Sud à se mettre en situation de défaut de paiement, et en particulier, ils ont recommandé :

- D'exiger des remboursements en capital substantiels;

- D'appliquer des taux d'intérêt les plus élevés possibles à la dette sud-africaine;

/...

- De rejeter les "possibilités de retrait", notamment le refinancement à long terme*.

Dans ce but, les ministres ont décidé qu'une délégation de hauts fonctionnaires essaierait de contacter es directeurs des banques membres du Comité de coordination qui est en train de renégocier les dispositions du rééchelonnement de 1990.

b) Imposition de nouvelles restrictions sur le financement des échanges commerciaux

Les ministres ont souligné l'avantage que représentait, pour l'Afrique du Sud, le fait qu'une grande partie de ses crédits commerciaux était toujours assurée par des organismes officiels de crédit à l'exportation. Afin d'envoyer un message non équivoque sur la nécessité de tarir les sources de devises étrangères à destination de l'Afrique du Sud ou tout au moins d'exposer ce pays à l'opprobre du marché en ce domaine, les ministres ont instamment prié les pays qui ne l'avaient pas encore fait, d'interdire aux organismes publics de cautionner l'Afrique du Sud aux fins d'obtention de crédits commerciaux et d'assurance.

Les ministres ont noté l'argument de l'Afrique du Sud qui soutient que les crédits commerciaux sont utilisés comme "amortisseurs" pour la balance des paiements. Ils ont donc invité les institutions financières du Commonwealth et des autres pays à imposer des conditions plus restrictives au financement des échanges commerciaux et en particulier à réduire les termes du crédit à un maximum de 90 jours.

c) Surveillance de l'interdiction sur les prêts à moyen et long terme

Les ministres, reconnaissant qu'il est important de sensibiliser le public aux transactions de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale, ont accepté le principe de la création d'un mécanisme indépendant chargé d'examiner les relations de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale et de faire régulièrement rapport à ce propos. Ce mécanisme comprendrait une petite équipe de spécialistes capables d'enquêter sur les marchés financiers et opérerait à partir d'un des grands centres financiers mondiaux. Il conviendrait de s'assurer

---

* Aux termes de l'accord de rééchelonnement de 1987, les créanciers se sont vu proposer deux façons d'échapper au moratoire unilatéral décrété par l'Afrique du Sud sur les prêts commerciaux. L'une consistait à convertir la dette en prêt à long terme (l'option 1997) avec un taux d'intérêt et des remboursements en capital déterminés. L'autre consistait à convertir la dette en prise de participation sur le marché boursier sud-africain, puis à exporter les fonds après conversion au taux de change du rand financier, avec une décote importante. Depuis 1987, une autre "possibilité de retrait" a vu le jour sous la forme d'un marché international secondaire pour la dette sud-africaine. Ces trois méthodes ont pour effet d'alléger quelque peu la pression sur l'Afrique du Sud.

que les institutions financières coopèrent à la publication régulière d'informations factuelles couvrant tous les domaines possibles où existent des liens entre l'Afrique du Sud et la finance internationale. Les ministres sont convenus de présenter un projet spécifique sur la question pour examen à Kuala Lumpur en octobre.

d) Interdiction d'accorder de nouveaux prêts bancaires

Les ministres ont examiné l'expérience des pays du Commonwealth en matière d'application de l'interdiction d'accorder de nouveaux prêts à l'Afrique du Sud dans le contexte des sociétés internationales opérant hors d'Afrique du Sud mais contrôlées par cette dernière. Ils ont réaffirmé que le but de l'interdiction était d'exercer une pression sur la balance des paiements de l'Afrique du Sud et ont remarqué à cet égard que les prêts à des entités appartenant à l'Afrique du Sud ou contrôlées par elle et ayant leur siège à l'étranger, lui permettent de renforcer ses réseaux de commercialisation, d'accéder plus aisément à des technologies nouvelles et de déjouer plus facilement les sanctions.

En revanche, ils ont fait valoir que les prêts à de telles entités, occasionnent dans certains cas, une sortie de capitaux et de spécialistes d'Afrique du Sud, ce qui accentue l'impact des sanctions financières.

Les ministres ont donc proposé que les règles suivantes soient appliquées par les banques et autres institutions financières, dans le cadre de leur juridiction nationale respective et servent de critères pour l'étude de tout nouveau prêt :

Les banques et autres institutions financières, saisies d'une demande de prêt émanant d'une quelconque entité ayant son siège hors d'Afrique du Sud et qui pourrait, de quelque manière que ce soit, être contrôlée par des intérêts sud-africains :

a) Exigent une déclaration de l'emprunteur indiquant qui contrôle l'entité qui qui demande le prêt; et

b) Dans les cas où il est établi que l'entité en question est contrôlée par des intérêts sud-africains :

- Obtiennent l'assurance que le prêt n'est pas destiné à des activités ayant pour but de contourner les sanctions;

- Exigent un engagement que les fonds seront utilisés pour l'objet du prêt et ne seront pas transférés en Afrique du Sud;

- S'assurent que le but de l'investissement n'est pas de rapatrier les profits en Afrique du Sud;

- S'assurent enfin que, dans l'ensemble et dans chaque cas pris individuellement, le prêt ne produira pas de bénéfices substantiels susceptibles d'être reversés à des intérêts économiques situés en Afrique du Sud ou de profiter à l'économie sud-africaine dans son ensemble;

et ne consentent pas les prêts requis si elles n'obtiennent pas ces assurances à leur complète satisfaction.